



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MARS 2017

Présents : M. Christian BATAILLY, M. Bernard MAROQUENNE, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Mireille FOURNIER, Mme Sandrine LAMARD, Mme Marie DRUET, M. Jean-Claude ROSSEL, M. André ROJO, Mme Valérie REVY, M. Xavier BUTTARD, Mme Janine GRUMOD,

Excusé(e)s: Mme Delphine ANDRE, Mme Valérie BOUSQUET, M. Jean-Luc ORSET, M. Michel BULLIFFON, Mme Maryline LEDOUX

Pouvoirs: M. Michel BULLIFFON a donné pouvoir à Mme Janine GRUMOD

Madame Caroline OLIVIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 : Budgets communal, Eau et Assainissement, Bâtiment de la Vierge, Chaufferie, Z.A. des Blanchères

Monsieur le Maire présente le principe du bilan de l'exercice budgétaire avec :

- en première partie les comptes de gestion 2016, réalisés avec et par le comptable du trésor de Poncin, à soumettre au vote,

- en deuxième partie les comptes administratifs 2016 réalisés par l'équipe municipale avec l'appui du comptable du trésor, à soumettre au vote. Ces comptes ont été réalisés sur la base du budget prévisionnel 2016.

Il précise que les dépenses ont été maîtrisées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des élus présents et représentés, approuve les comptes de gestion 2016.

Présentation et vote des comptes administratifs 2016

Madame Eliane CEYZERIAT présente les résultats des comptes administratifs 2016 qui s'établissent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Sous la présidence de Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2016 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	1 024 428.53 €
	* Recettes :	1 224 789.11 €
Excédent de l'exercice		200 360.58 €
Excédent antérieur reporté :		258 967.83 €
Excédent de clôture :		459 328.41 €

<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	783 233.55 €
	* Recettes :	1 051 083.55 €
Excédent de l'exercice		267 850.00 €
Excédent antérieur reporté :		141 151.55 €
Excédent de clôture :		382 001.55 €

Résultat cumulé des deux sections 841 329.96 €

Restes à réaliser Dépenses	1 532 950.00 €
Restes à réaliser Recettes	974 000.00 €
Solde des Restes à réaliser	- 558 950.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « Eau & Assainissement » 2016 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	328 284.38 €
	* Recettes :	402 928.42 €
Excédent de l'exercice :		74 644.04 €
Excédent antérieur reporté :		115 352.79 €
Excédent de clôture :		189 996.83 €

<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	278 125.51 €
	* Recettes :	148 847.55 €
Déficit de l'exercice :		- 129 277.96 €
Excédent antérieur reporté :		232 747.93 €
Excédent de clôture :		103 469.97 €

Résultat cumulé des deux sections 293 466.80 €

Restes à réaliser Dépenses	86 900.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des Restes à réaliser	-86 900.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « Eau-Assainissement »

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE « BATIMENT COMMUNAL - ROUTE DE LYON »

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

<u>Fonctionnement :</u>	* Dépenses :	11 777.47 €
	* Recettes :	26 022.08 €
Excédent de l'exercice :		14 244.61 €
Excédent antérieur reporté :		0.00 €
Excédent de clôture :		14 244.61 €
<u>Investissement:</u>	* Dépenses :	6 492.23 €
	* Recettes :	1 977.99 €
Déficit de l'exercice :	- 3 450.54 €	
Déficit antérieur reporté :		- 6 225.18 €
Déficit de clôture		- 10 739.42 €
Résultat cumulé des deux sections		- 3 505.19 €

Il est rappelé qu'une subvention du budget communal a été versée sur ce budget pour permettre la réalisation de travaux destinés à l'installation d'une activité d'élevage d'insectes auxiliaires prédateurs et production de solutions de lutte biologique. Monsieur le Maire précise que l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt sur ce budget qui court jusqu'en 2039, est de plus de 16 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « bâtiment communal »

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE » :

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

Sous la présidence de Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « Chaufferie » 2016 qui s'établit ainsi :

<u>Exploitation</u>	* Dépenses :	17 365.54 €
	* Recettes :	41 835.61 €
Excédent de l'exercice :		24 470.07 €
Résultat antérieur reporté :		0.00 €
Excédent de clôture :		24 470.07 €
<u>Investissement</u>	* Dépenses :	15 986.70 €
	* Recettes :	22 054.27 €
Excédent de l'exercice :		6 607.57 €
Déficit antérieur reporté :	- 26 883.70 €	
Déficit de clôture		- 20 816.13 €
Résultat cumulé des deux sections		+ 3 653.94 €

Il est précisé qu'une subvention du budget communal a été versée sur ce budget pour permettre l'acquisition d'une nouvelle chaudière gaz, la chaudière bois n'ayant pas fonctionné cette année. Monsieur le Maire précise que l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt sur ce budget qui court jusqu'en 2022, est de plus de 15 800 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « chaufferie »

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE Z.A. DES BLANCHERES

Le compte administratif 2016 fait apparaître :

Sous la présidence de Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « Zone d'Activités des Blanchères » 2016 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	0.00 €
	* Recettes :	0.00 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Excédent antérieur reporté	19 936.00 €
	Résultat de clôture :	19 936.00 €

<u>Investissement:</u>	* Dépenses :	0.00 €
	* Recettes :	0.00 €
	Déficit de l'exercice :	0.00 €
	Déficit antérieur reporté :	- 200 599.30 €
	Déficit de clôture :	- 200 599.30 €
	Résultat cumulé des deux sections	- 180 663.30 €

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, la compétence « zones d'activités » est transférée de droit à la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon. Les modalités de cession sont en cours d'étude.

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget « zone artisanale des Blanchères»

Projet d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36) :
--

Lacement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 juin 2016 décidant de la réalisation du projet d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD 36).

Depuis cette date, le projet a été affiné, puis entériné par le service des Routes du Conseil Départemental. Il est précisé que le Conseil Départemental prendra en charge le renouvellement de la couche de roulement et que ces travaux sont prévus avant la fin octobre 2017.

Il convient désormais de lancer rapidement les travaux d'aménagement de sécurité et de procéder à une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour retenir les entreprises qui seront chargées de ces travaux.

Une réunion d'information sera organisée le 25 avril 2017 pour les riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents ou représentés :

- **DECIDE** de lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36) dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette consultation.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Signature d'une convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle la délibération votée ce jour décidant du lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36).

Le projet a été validé par le service des Routes du Conseil Départemental. Afin de formaliser la répartition des obligations de la commune et du Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36).

Demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre de la dotation territoriale 2017 du Département de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 juin 2016 sollicitant une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de la dotation territoriale 2017 du Département de l'Ain pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36).

Cette délibération précisait que des modifications pourraient être apportées au projet initial après concertation avec le service des Routes du Conseil Département.

Le projet a maintenant été entériné et prévoit un montant estimatif de travaux d'un montant de 126 658 € et un montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de 8 190 € H.T. Il est donc nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

Plan de financement

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
Désignation	Montant H.T.	en %	Désignation	Montant H.T.	en %
Maîtrise d'oeuvre	8 190.00	6.075	Conseil Départemental (Amendes de police)	20 227.00	15
Travaux (montant prévisionnel)	126 657.50	93.925	Région Rhône-Alpes (plan régional en faveur de la ruralité)	53 939.00	40
			Fonds propres		45
TOTAL H.T.	134 847.50	100			100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents ou représentés :

- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de la dotation territoriale 2017 du Département de l'Ain pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36) selon le plan de financement ci-dessus actualisé.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité

Monsieur le Maire rappelle la délibération votée ce jour décidant du lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36).

Il explique qu'une subvention peut être sollicitée à la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

Le projet validé par le Service des Routes du Conseil Départemental de l'Ain prévoit un montant estimatif de travaux d'un montant de 126 658 € et un montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de 8 190 € H.T. Il est proposé le plan de financement ci-après :

Plan de financement

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
Désignation	Montant H.T.	en %	Désignation	Montant H.T.	en %
Maîtrise d'oeuvre	8 190.00	6.075	Conseil Départemental (Amendes de police)	20 227.00	15
Travaux (montant prévisionnel)	126 657.50	93.925	Région Rhône-Alpes (plan régional en faveur de la ruralité)	53 939.00	40
			Fonds propres		45
TOTAL H.T.	134 847.50	100			100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents ou représentés :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée nord du village (RD36) selon le plan de financement ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Modification du tableau du Conseil Municipal : élection au CCAS

Monsieur le Maire explique que Monsieur Antoine ADIN, conseiller municipal démissionnaire, a été remplacé par Monsieur Xavier BUTTARD. Ce dernier était membre nommé du CCAS.

Madame Caroline OLIVIER, 4^{ème} adjointe, membre élue du CCAS, souhaite en démissionner et Monsieur le Maire propose que Monsieur Xavier BUTTARD soit élu membre du CCAS à sa place.

Après en avoir délibéré, l'assemblée élit Monsieur Xavier BUTTARD membre du CCAS à l'unanimité des élus présents et représentés.

Monsieur le Maire informe également qu'il nommera prochainement par arrêté un membre pour remplacer Monsieur Xavier BUTTARD.

Modification du tableau des emplois permanents communaux

Monsieur le Maire explique que suite au départ en retraite de Mme Joëlle KREISZ secrétaire générale à compter du 1^{er} juillet 2017, ce poste devenu vacant, sera à partir de cette même date, tenu par Mme Catherine PIERSON.

Une offre d'emploi a été publiée pour pourvoir le poste actuellement occupé par Mme Catherine PIERSON. Le nouvel agent recruté, titulaire du grade d'adjoint administratif est actuellement en poste dans une autre commune et il sera prochainement nommé par voie de mutation externe.

Il est ainsi proposé de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1^{er} avril 2017.

Par ailleurs, le temps de travail d'une ATSEM n'a pas été modifié suite à la réforme des rythmes scolaires et il est nécessaire de régulariser cette situation en supprimant le poste d'ATSEM de 29 heures hebdomadaires (temps annualisé) et de créer un poste d'ATSEM de 30,69 heures hebdomadaires (soit 30 heures et 41 minutes) - temps annualisé.

Il est proposé, à compter du 1^{er} avril 2017 de modifier comme suit le tableau des emplois permanents :

- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs d'une durée de 35 heures,
- Suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à 29 heures hebdomadaires (29 heures),
- Création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à 30 heures et 41 minutes hebdomadaires (30,69 heures)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau tableau et délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés :

- **VALIDE** les modifications ci-dessus détaillées du tableau des emplois permanents de la commune annexé à la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 7 MARS 2017
 Modification Tableau des emplois communaux
 Tableau des emplois permanents communaux au 01/04/2017

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	GROUPE RIFSEEP
Secrétaire de mairie	Attaché Territorial	1	A	A1
Assistant de secrétaire de mairie	Rédacteur	1	B	B1
Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif	2	C	C1
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1	C	C1
Agent Technique polyvalent	Adjoint Technique	2	C	C1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Policier municipal	Chef de police municipale - 25 h/semaine	1	B	Hors RIFSEEP
Agent polyvalent d'entretien de bâtiments	Adjoint technique 10 h/semaine	1	C	C1
Agent polyvalent cuisine au restaurant scolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 29 h/semaine	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 24.81h /semaine	1	C	C2
Agent polyvalent au restaurant scolaire	Adjoint technique 5.24 h/semaine	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint d'animation 18.21 h/semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M – 30,69 h/semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M – 29.73 h/semaine	1	C	C2
Animateur périscolaire	Adjoint d'animation 17.70 h/semaine	1	C	C2

Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain, à l'intérim ou au recrutement direct dans les cas autorisés par la loi

Monsieur le Maire explique que l'employeur public ne peut remplacer que des fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou des non titulaires sur des postes permanents.

Néanmoins, la règle cardinale subsiste : le recours à des entreprises de travail temporaire ne doit satisfaire qu'un emploi non durable et ne pas remettre en cause le principe de l'occupation d'un emploi permanent par des fonctionnaires (article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

Mais depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (Journal Officiel 6 août 2009 ; article 21) et de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, la possibilité de recrutement de d'intérimaire s'est assouplie dans les trois fonctions publiques.

Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 détermine généralement les conditions administratives de recrutement de l'agent, c'est-à-dire concrètement pour l'employeur public la rédaction de l'acte d'engagement.

En règle générale, l'employeur public doit absolument faire appel, en première intention, à un centre de gestion pouvant mettre à disposition de l'employeur des agents en vue d'assurer le remplacement d'agents comme le précise l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Néanmoins, en cas de difficulté pour le centre dans la recherche d'un agent, la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 permet à la collectivité de recourir à l'intérim (article 21) comme le précise la circulaire du 19 novembre 2009 BCFF0926531C.

Dans ce cas, l'employeur public devra se reporter aux articles 1251-60 et suivants du Code du travail pour déterminer les conditions juridiques précises de recours à ce type d'emplois comme le précise la circulaire du 3 août 2010 relative au recours à l'interim dans la fonction publique.

Conformément aux articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il existe trois motifs permettant à l'employeur public de recruter des intérimaires :

- La vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire ;
- L'accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité ;
- Le remplacement de fonctionnaire ou d'agents contractuels momentanément indisponible (congé maladie, congé maternité...).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des élus présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire, dans les cas prévus par la loi et ci-dessus énoncés :

- à faire appel au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain
- à faire appel aux entreprises de travail temporaire,
- à procéder à un recrutement direct pour une durée déterminée,
- à signer tout document relatif à ces dossiers.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence qui lui est consentie par ce dernier :

- Signature pour accord d'un devis avec la Société XEFI pour l'acquisition d'un PC portable (service technique) d'un montant de 1 403.15 € H.T.
- Signature pour accord d'un devis avec la Société 01 Pompage pour le remplacement de la sonde d'oxygène sur le bassin d'aération de la STEP d'un montant de 1 836.40 € H.T.
- Signature pour accord de l'avenant n°1 au contrat de M.O. de l'aménagement de sécurité de la R.D. 36 avec la Société AINTEGRA d'un montant de 8 190.00 € H.T.
- Signature pour accord d'un devis avec la Société ROUX T.P. pour la réparation d'une fuite rue des Vieux Lavoirs à Hauterive, d'un montant de 860.97 € H.T.
- Signature pour accord d'un devis avec la Société ROUX T.P. pour la réparation d'une fuite 215 Montée du Four à Chaux, d'un montant de 1 850.56 € H.T.

Questions diverses

- 1- Etude en cours pour le S.I.E.A :
 - pour baisser l'intensité de l'éclairage public afin de maîtriser la consommation d'électricité,
 - pour rendre plus visibles les passages piétons la nuit et assurer la sécurité des personnes.
- 2- Information : proposition de loi du Sénat pour que les compétences « eau » et « assainissement » soient maintenues optionnelles pour les communautés de communes.
- 3- Information : révision du POS : la commune passera en RNU (règlement national d'urbanisme) le 27 mars. La commune peut appliquer le sursis à statuer puisque le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été approuvé. Les services de l'Etat acceptent un délai de quelques mois pour l'approbation de l'arrêt projet du futur PLU
- 4- Remerciements
 - de l'ADAPEI pour le versement de la collecte de l'opération brioches d'un montant de 223 € et d'une subvention de 100 €,
 - de M. et Mme CHAMPVILLARD pour le bulletin municipal,
 - de la famille de Mme Odette VOLLAND suite au décès de M. André VOLLAND,
 - de la famille de M. HANGGI suite au décès de M. Roger HANGGI,
 - aux membres du C.C.A.S. et de l'association des Tisseurs d'Art pour la belle réussite du carnaval.
- 5- Dates à retenir :
 - 11 mars à 19 h : inauguration de la nouvelle halte-garderie de Poncin,
 - 18 mars à 11 h à la salle des fêtes : cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes électorales.

Fin de séance à 20h40

* * * * *
* * *